

SEANCE DU 18 MAI 2018

Présents : MM MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, ROCHER, SOULAT, PATTEUW, TUYERAS,

Mmes LEBRAUD, DEVESNE,

Absents : Mmes PERILLAUD, CORDEAU, DELHOMMEAU, VALLADE, Mr GRANET

Mme PERILLAUD a donné pouvoir à Mme LEBRAUD

Mme VALLADE a donné pouvoir à Mr MASSIAS

Mme DELHOMMEAU a donné pouvoir à Mr PATTEUW

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BAR ET DE LA CUISINE ET ACQUISITION DE MATERIEL « PROFESSIONNEL »

Mr le Maire rappelle qu'une demande de subvention « DETR » a été déposée auprès de la Préfecture. Cependant par courrier Mr le Préfet a fait savoir que l'acquisition du matériel professionnel ne pouvait être pris en compte dans le montant subventionnable. En conséquence, une nouvelle délibération doit être prise uniquement avec le montant des travaux soit 7731,24 € avec un montant de subvention escomptée de 2705 €.

Accord du Conseil Municipal.

SDEG : TRANSFERT DE COMPETENCES « COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES »

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 26 septembre 2008, et convention du 26 septembre 2008, la commune de Chirac avait transféré au SDEG la compétence « communications électroniques »

- Suite à la modification de la compétence « communications électroniques » des statuts de la CCCL, il est nécessaire que la commune de Chirac transfère au SDEG cette compétence.

Accord du Conseil Municipal, le Maire est délégué pour signer la convention.

CCCL : MODIFICATION DES STATUTS N°4

Mr le Maire présente la délibération adoptée par le Conseil communautaire le 11 avril 2018, relative à la modification des statuts de la CCCL concernant la restitution du village de vacances de Montemboeuf à la commune.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE :

Proposition de convention relative à la gestion des déchets de venaison du grand gibier + convention de partenariat pour la collecte par équarissage des déchets issus de la venaison. 5 communes limitrophes concernées : Manot, St Maurice, Exideuil, Chabrac, Chirac.

Chaque commune devra adhérer à la fédération pour un montant annuel de 100 €.

(correspondant au container, passage de l'équarisseur, entretien...)

Une réunion des maires des différentes communes et Mr Gervais est prévue le 28 mai.

Un problème cependant subsiste, il faut près du container un point d'eau pour le nettoyer et dans le bourg, aucun emplacement ne semble pour l'instant adapter, voir si les autres communes pourront proposer un endroit correspondant ?

VENTE D'UNE PARTIE DU BIEN DE SECTION CADASTRE F 665 « LE PIQUET » (vers « Peyras »)

Monsieur le Maire rappelle que Mr et Mme MANENT Joël et Mme VILLAUTREIX Michèle souhaitent acquérir chacun une partie du bien de section cadastré F 665.

- Pour Mme VILLAUTREIX, cette acquisition lui permettra d'adjoindre le terrain aux parcelles A 344 et 345 lui appartenant et qui sont situées sur la commune d'Exideuil.
- Sur laquelle se trouve déjà la fosse septique de la maison
- Pour Mr et Mme MANENT, cela leur permettra un accès direct à leur bâtiment situé sur la parcelle A 1641, commune d'Exideuil.
- Ce bien de section appartenant au village de Peyras, avant de conclure à la vente, il est nécessaire de demander aux habitants et/ou propriétaires du village de Peyras leur avis.
- Une liste électorale sera annexée à la délibération. Mr Le Maire rappelle que le prix de vente du terrain a été fixé à 0,50 €/m².

Accord du Conseil Municipal pour mettre en place la procédure de vente.

PARTICIPATION COMMUNALE DE 35,00 € sera versée aux 4 élèves du collège de Chabanais qui ont participé au voyage en Angleterre en avril 2018.

1 PARTICIPATION COMMUNALE DE 35,00 € sera versée au foyer d'Exideuil pour le séjour à Andorre.

QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES :

- Projets « aménagement de l'ancienne mairie ou d'une partie de l'école en gîte d'étape » réalisés par le CAUE.
- Implantation du « Totem » signalétique. L'ADA a donné son avis.
Pour l'aménagement du carrefour (« bascule ») il est très compliqué de trouver une solution. Le Maire prévoit de réunir la commission des travaux. Plusieurs propositions mais difficiles à réaliser.
- Pour la rue du Clos Du Bois, aménagement envisagé avec l'aide de l'ADA (trottoir).
- Lecture de la lettre de l'UDAF Charente Maritime qui propose la vente de la maison de Mr Guérin – voir si l'un des administrés serait intéressé ? Le prix a été rabaisé à 22000 €
- Lecture du courrier du Département concernant le versement de la subvention de transport scolaire du dernier trimestre 2017. Problématique entre la Région et le Département qui ne veut pas verser cette subvention.
A noter que la Région vient malgré tout de verser la subvention du 1^{er} trimestre 2018.
- Une réunion publique de la gendarmerie est prévue le 30 mai à la salle polyvalente de Chirac, sont invitées aussi les communes de Chabrac, Manot et Saint-Maurice.
Les réunions publiques sont destinées à sensibiliser la population en prévision des cambriolages.
- Rappel concert gratuit le 2 juin à l'Eglise de Chirac par la chorale de Brillac.

- Mr Dubois Florent souhaite acheter la grange appartenant à Mr Fucho au Courtieux. Il aimerait acquérir une partie du bien de section attenant.
- Il doit déposer prochainement une demande de CU.
- Intervention de Virginie Lebraud concernant un projet d'inscrire un sentier en géocaching Terra Aventura. Projet en lien avec la création du sentier découverte.
- Lecture par Mr le Maire du courrier adressé au Conseil Municipal par Mr Morlas C. Comme ce dernier l'avait précisé dans sa lettre, les membres du Conseil Municipal présents ont pris connaissance de ses doléances.

Fin de la réunion 22H30